

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 29 novembre 2018*

**DELIBERATION N° 196/11/2018 : CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DE FAÇADES :  
ATTRIBUTION DE PRIMES**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 29 novembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 novembre 2018.*

**Présents Titulaires : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoit IBRES, Jean-Louis IBRES, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Alain GABACH, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Brigitte BAREGES, Jean-Martial DEJEAN à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Paulette MULLER-DUPONT à Bernard GISQUET, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Nadine BOUVET, José GONZALEZ, Aurore KOTHE, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Madame Françoise PIZZINI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades des secteurs rue Mary Lafon/ côte des Bonnetiers et Aristide Briand / Place Lalaque à Montauban, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération octroie des subventions façades calculées à hauteur de 40% des travaux éligibles HT et plafonnées à 6 000 € par façade.

Deux nouvelles demandes sont soumises à l'accord du GMCA.

PROPRIÉTAIRE	LIEU DES TRAVAUX TYPE D'OPÉRATION	TYPE DE PRIME COÛT TRAVAUX HT	MONTANT DES PRIMES
SCI BALLY 80, représentée par Monsieur Alain BAJON 1166c, route de Lacourt Saint-Pierre 82700 MONTECH	80, avenue Aristide Briand	1 façade. Montant HT des travaux éligibles 2 875 € Subvention (40%) : 1 150 €	1 150,00 €
Monsieur Benoit LANDOU 1 376, route du Foyt 82440 MIRABEL	7, Côte des Bonnetiers	1 façade Montant HT des travaux éligibles : 19 740 € Subvention plafonnée : 6 000 €	6 000,00 €

Subventions totales octroyées : 7 150 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 novembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- accepter de verser ces primes accordées dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades,
- dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'accepter de verser ces primes accordées dans le cadre des campagnes de ravalement obligatoire de façades,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**06 DEC. 2018**

De sa publication le :

**06 DEC. 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 novembre 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

